



Coordination économique et sociale transfrontalière

Tél ++4122 777.1002 | Courriel: contact.cest@mac.com

Association Savoie – Mont Blanc (économie et solidarité)
ATE Association Transports et Environnement
CFDT Ain et Haute Savoie
Equiterre
MPF Mouvement populaire des familles
SIT Syndicat interprofessionnels des travailleurs/euses
Université populaire de Savoie



CLE - Conseil lémanique pour l'environnement

18, rue de Montbrillant CH-1201 Genève

Tél ++4122 777.1002 | Courriel : cle.li@mac.com

Internet: <http://www.cle.li>

Associations membres et associées:

- ACPAT Association chablaisienne pour l'aménagement et les transports (Chablais - Haute Savoie)
- AGENA Association gessienne de protection de la nature Pays de Gex (Ain)
- Amis de la Terre, Haute-Savoie
- ATE Association transports et Environnement Genève, Valais et Vaud
- Equiterre
- FNAUT Haute Savoie Fédération des associations d'usagers des transports
- FRAPNA Fédération des associations de protection de la nature Ain et Haute-Savoie
- GENESIS Fédération des associations du Genevois (Genevois – Hte Savoie)
- Pro Natura Genève, Valais et Vaud
- WWF Fonds mondial pour la nature Valais et Vaud

Gouvernance participative au niveau régional : CRFG – Projet d'agglo

Textes de la CEST et du CLE :

- *Propositions relatives au fonctionnement du CRFG (2002)*
- *"Livre vert" de la CEST et du CLE (juin 2007)*
- *"Actes des Assises transfrontalières de la société civile" (mai 2008)*
- *Fiche 9: Gouvernance (mai 2008)*
- *« Suivi du Livre vert » (juin 2009)*

Document à l'intention de la commission "Organisation territoriale et relations extérieures" de l'Assemblée constituante genevoise

Juin 2009

Introduction

Les premières réflexions de la CEST sur la manière dont le Comité Régional Franco- Genevois (CRFG) était organisé pour traiter les problèmes de voisinage de la région datent de 1993. C'était une contribution au "Livre blanc" d'aménagement du territoire genevois alors en cours de rédaction. Cette thématique a été reprise en 1995 en prévision de la deuxième "Conférence régionale franco-genevoise" qui a eu lieu le 8 décembre 1995. L'essentiel de la proposition formulée à cette époque était d'organiser un CRFG à trois instances : un "exécutif" (le Bureau du CRFG), un "législatif" composé d'élus représentant les diverses collectivités publiques : États, Conseils généraux, cantonaux genevois et des élus municipaux français et suisses et un "Conseil économique et social" composé de représentants des partenaires sociaux et du monde associatif. Ce CRFG serait doté d'un Secrétariat commun et d'un budget.

La CEST a commencé sa participation aux travaux du CRFG en 1998. Deux ans plus tard, à la fin de l'an 2000, elle a entamé une réflexion sur cette participation. Pour la CEST, il s'agissait d'une part, d'évaluer la capacité du Comité de faire face au nouveau contexte issu de la décision des autorités françaises de faciliter l'octroi de visa de "longue durée" aux citoyens suisses voulant habiter la France et, d'autre part, de répondre à l'impact prévisible de l'application des accords bilatéraux. La CEST a procédé à une analyse de la composition et du fonctionnement du Comité.

Au printemps 2001, elle a fait part de ses réflexions aux deux coprésidents, MM. Lamprecht et Besse, respectivement Conseiller d'Etat du Canton de Genève, chargé des affaires extérieures, et Préfet de la Région Rhône-Alpes. La remarque faite alors a consisté à souligner *"un manque de vision globale de l'action et du fonctionnement du CRFG pour les membres des Commissions et des Groupes de travail, la classe politique et le public en général"*. La CEST a proposé que le CRFG organise une réunion à laquelle seraient invités tous les membres et experts des Commissions et Groupes de travail des deux délégations française et genevoise qui composent le Comité. L'ordre du jour type de ce genre de rencontre serait un bilan de la coopération franco-genevoise sous ses différents aspects pour la période écoulée; des contributions des associations représentées au CRFG; des contributions du collège des élus et la définition des lignes d'actions pour la période à venir. Dans leur réponse, les deux coprésidents ont mentionné les mesures mises en œuvre qui vont dans le sens souhaité par la CEST.

La CEST a poursuivi sa réflexion en 2001 et 2002 pour étoffer ses propositions, au moment où les accords bilatéraux, conclus entre la Suisse et l'Union Européenne entraient en vigueur. Elle y a associé les autres organisations de la société civile représentées au CRFG. En mai 2002, la CEST, le CLE et la Communauté Genevoise d'Action Syndicale (CGAS) ont signé un document contenant les "Propositions relatives au fonctionnement du Comité Régional Franco-Genevois". Ce document, joint en annexe, a été envoyé aux deux coprésidents.

Le 13 juin 2002, une délégation des trois organisations signataires ont rencontré les deux Secrétaires suisse et français du CRFG. L'une des conclusions de cet entretien a été l'envoi, le 22 juin 2002 d'une demande de créer un Groupe de travail au sein du CRFG pour traiter de la question du "Logement". Le Comité plénier du CRFG de septembre 2002 a accepté cette proposition.

Le "Plan Directeur de l'Habitat Transfrontalier" (PDHT), élaboré au sein de cette instance, est maintenant intégré au "Projet d'Agglomération".

Propositions relatives au fonctionnement du

Comité Régional Franco-Genevois

1.- PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le CRFG oriente son action selon les principes du développement durable. Ce dernier va de pair avec la promotion de la participation de la société civile.

2.- AMELIORER LA REPRESENTATIVITE DU COMITE

2.1.- Représentation de la société civile

Les règles concernant la représentation de la société civile doivent être équivalentes de chaque côté de la frontière. Il s'agit de réduire la sous-représentation des associations en général, particulièrement au sein de la délégation française.

Les délégations doivent comprendre des représentants d'associations de défense du cadre de vie, d'organisations de syndicats de salariés et d'associations s'occupant de logement (par exemple pour Genève, le Rassemblement pour une politique sociale du logement).

2.2.- Système de suppléance

Mettre en place un système de suppléance afin d'assurer la représentation d'une entité quand le membre titulaire est empêché de participer à une réunion.

2.3.- Représentation du Conseil Régional Rhône - Alpes

Le rôle dévolu aux Régions en matière d'aménagement du territoire justifie une présence officielle de délégués du Conseil Régional de Rhône – Alpes dans les instances du CRFG.

2.4.- Représentation des Conseils économiques et sociaux

Une représentation du Conseil Economique et Social Régional Rhône – Alpes et du Conseil Economique et Social genevois doivent trouver leur place au sein du CRFG.

2.5.- Représentation des Communes

Privilégier la représentation, côté français, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale - EPCI (Sivom, Communautés de communes, etc) et, côté suisse, des représentants de l'Association des Communes genevoises et de sa Commission des Villes.

2.6.- Cumul des mandats

Réduire le cumul des mandats au minimum nécessaire au bon fonctionnement du CRFG.

2.7.- Mandat

Les délégués des collectivités publiques et des associations participent au CRFG sur la base d'un mandat de leur entité.

3.- LE FONCTIONNEMENT DU CRFG

3.1.- Une réunion générale annuelle

Convoquer une réunion générale annuelle regroupant l'ensemble des délégués.

Cette réunion est, pour les coprésidents, l'occasion de présenter et de mettre en discussion le bilan du travail effectué au cours de l'exercice écoulé. C'est également le moment de mettre en discussion et d'arrêter les axes de travail pour l'exercice à venir. Cette assemblée est également l'occasion de constituer les Groupes de travail et les délégations au sein des Commissions qui assurent la mise en œuvre ou le suivi des décisions de l'AG.

3.2.- Commissions et Groupes de travail

Les Commissions et Groupes de travail sont créés en fonction des besoins. Ils sont essentiellement composés de représentants d'entités directement concernées par les sujets traités. Les fonctionnaires en charge d'un dossier participent aux réunions lorsque ce sujet est à l'ordre du jour.

3.3.- Suivi des dossiers

Adapter le rythme des réunions et l'ordre du jour des Commissions et Groupes de travail afin de permettre un suivi correct des dossiers.

3.4.- Préparation des réunions

Les délégués reçoivent les documents suffisamment à l'avance, afin que les sujets traités puissent être débattus préalablement au sein des entités représentées au CRFG.

4.- SUJETS À DÉVELOPPER

Deux sujets sensibles pour la région doivent être pris en charge par le CRFG : la formation et le logement, particulièrement le logement social. Des groupes de travail - de composition large – doivent être constitués dans les meilleurs délais.

5.- BUDGET

Doter le CRFG d'un budget de fonctionnement. Indemniser les représentants qui participent à titre bénévole aux différentes réunions.

6.- METTRE EN PLACE UN SECRETARIAT PERMANENT COMMUN

Constituer un secrétariat permanent commun, doté d'un "guichet unique" susceptible d'agir comme "Centre - ressource" pour l'information des membres, des élus et de la population. Ce secrétariat dispense conseils et appuis aux entités qui souhaitent solliciter des financements de projets ("Interreg" et autres).

7.- VISIBILITE DU CRFG

Améliorer la visibilité du CRFG notamment par le renforcement de l'information du public sur les enjeux de la région franco – genevoise : communiqués de presse, bulletin d'information, rapport annuel, site Internet, brochures spécialisées, forums, expositions, etc.

Mai 2002

Les associations signataires :



Coordination Economique et Sociale Transfrontalière



Conseil Lémanique pour l'Environnement



Communauté Genevoise d'Action Syndicale

Extrait du "Livre vert" de la CEST et du CLE (juin 2007)

1. Gouvernance

La démocratie doit être au cœur du projet d'agglomération. Au-delà de l'échéance du 31 décembre 2007, il faut mettre en place une ***gouvernance participative*** associant élus et société civile, qui garantisse la citoyenneté pour tous dans une démarche de démocratie locale. Le schéma adopté par le bureau du Comité régional franco-genevois (***CRFG***) en janvier 2007 est insuffisant à ce sujet.

Déjà en 2002, la CEST, le ***CLE*** et la CGAS (Communauté genevoise d'action syndicale) avaient formulé des propositions pour remédier au déficit démocratique dans le fonctionnement du CRFG. Il est notamment nécessaire d'améliorer: le fonctionnement des groupes de travail et des commissions; la préparation et suivi des dossiers, ainsi que la représentation des associations de la société civile, notamment au sein de la délégation française. Enfin, une politique de communication doit être mise en place afin que les habitants puissent prendre connaissance des enjeux et des mesures envisagées.

Le CRFG est la structure la plus appropriée pour la gouvernance, à condition d'être réformé pour devenir une plaque tournante pour les informations concernant le développement du territoire transfrontalier et à condition de s'ouvrir à la société civile. La création d'une structure de concertation transfrontalière composée d'organisations de la société civile et du monde économique doit être prévue pour accompagner le projet dans son élaboration, sa mise en place et son suivi. Au vu des objectifs du *Projet de métropolisation* envisagé par la France, il est à prévoir une administration spécifique, qui pourra s'entourer de services administratifs formés au développement durable et s'adjoindre si nécessaire des bureaux d'étude ou confier des mandats de recherche.

Extrait des "Actes des Assises transfrontalières de la société civile" (17 mai 2008)

LA GOUVERNANCE

1.- En guise de préambule

1.1.- Un enjeu important

Ces assises ont permis de procéder à un début d'état des lieux de l'agglomération. Elles ont été une étape d'appropriation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (ci-après "Projet" ou "PA") par les organisations présentes. Elles ont permis de mieux situer la politique d'agglomération de la Confédération. La manière de conduire le Projet (sa gouvernance), d'en organiser la participation, d'en définir les lieux de décisions ont une incidence concrète sur les résultats. Les lignes qui suivent, sans être une conclusion des assises, mettent l'accent sur le cadre dans lequel se situe le PA. Elles veulent rappeler les lieux et les conditions d'une bonne participation, les centres de décisions. Elles soulignent enfin l'importance de l'information de la population.

1.2.- De la gouvernance à la démarche participative

La gouvernance est un concept relativement récent avec des définitions diverses chargées de sens qui font débat. Comme pour d'autres termes, le "développement" par exemple, la gouvernance se complète de qualificatifs : la "bonne" gouvernance, et, pour nous, la gouvernance "participative". Pour faciliter les discussions au sein de nos organisations, le terme de gouvernance désigne l'ensemble des mesures, des règles, des organes d'élaboration, d'information, de concertation et de décisions qui permettent de conduire le Projet.

Il faut relever qu'à propos de sa politique d'agglomération, la Confédération parle davantage de "démarche participative" que de gouvernance participative. De toutes manières c'est sur le mode, le contenu, les lieux et les conditions de notre participation au PA que nous devons réfléchir.

1.3.- Rappel

Le "Livre vert" de la CEST et du CLE publié en juin 2007 aborde la question de la gouvernance du PA. Déjà évoquée dans l'introduction, c'est même le premier point du document. Nous avons affirmé que la démocratie participative – impliquant la population dans le processus lui-même - devait se situer au cœur du projet. Nous avons demandé la mise en place d'une gouvernance participative associant élus et société civile. Pour nos associations, le Comité Régional Franco-Genevois (CRFG) est la structure la plus appropriée pour la gouvernance du projet à condition qu'il soit réformé. Le PA tel qu'il se présente est un défi non seulement pour ceux qui sont en charge de le conduire à bien (élus et cadres administratifs), mais aussi pour tous ceux qui entendent jouer un rôle pour qu'il soit au service du bien commun.

2.- Le Projet d'Agglomération, un défi

2.1.- Un élargissement ambitieux

À l'origine du projet, il y a la proposition de la Confédération helvétique d'améliorer la mobilité et l'urbanisation. Les fonds qu'elle entend investir concernent ces deux domaines. Très vite, les acteurs genevois, qu'ils soient suisses ou français, ont été d'accord pour ouvrir le projet à d'autres thématiques : le logement, la santé, la formation, l'environnement, la culture, le social et l'agriculture. La CEST et le CLE ont été favorables à cet élargissement en donnant un sens à cette démarche : refus d'une région à deux vitesses et renforcement de la cohésion sociale dans le contexte d'un développement durable. Cet élargissement ambitieux est un véritable défi pour tous les acteurs. Il le rend plus sensible aux contraintes extérieures, d'autant qu'il se situe dans un cadre mouvant, évolutif.

2.2.- Un périmètre qui s'étend

Le PA se veut une réponse à une situation démographique, économique, sociale et environnementale en constante évolution. Malgré une certaine stabilité des institutions,

l'exercice de la démocratie entraîne un certain turnover des élus en charge des dossiers. Il en va de même pour le personnel administratif, les mutations dans le corps préfectoral français n'étant pas des moindres. Le PA a même été à l'origine d'un nouvel acteur institutionnel singulier : l'Association Régionale de Coopération du Genevois (ARC) qui regroupe les communautés de communes de la couronne genevoise des deux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Pour les fondateurs de l'ARC, il s'agissait de renforcer la capacité de dialogue avec Genève. L'aire géographique initiale s'est déjà étendue, un peu du côté suisse, mais davantage du côté français. L'élargissement géographique peut modifier le jeu des forces politiques et influencer la conduite du projet.

2.3.- Le poids des réalités extérieures

La vie de l'agglomération est soumise au poids des réalités extérieures comme la financiarisation de l'économie, la désindustrialisation, les variations du taux de change, la conjoncture économique, l'inflation, le poids de l'empreinte écologique, les changements climatiques, la probable réforme des institutions françaises, etc. Elle est conditionnée par de nombreuses décisions prises hors de son périmètre aux différents niveaux, international, des États, de la Région Rhône-Alpes, des Départements, des Cantons suisses et autres collectivités publiques. Il s'agit d'identifier ces facteurs extérieurs, au besoin tenter de les canaliser, voire de les influencer. Une grande partie des problèmes vécus par l'agglomération va trouver une réponse à d'autres niveaux. C'est également une manière de connaître les limites du PA.

3.- L'organisation de la gouvernance

3.1.- Les institutions de gouvernance

La coprésidence du PA est tricéphale : un Conseiller d'Etat vaudois, un Conseiller d'Etat genevois et le président de l'ARC. Le PA a un Comité de pilotage et une structure administrative légère.

Le PA est chapeauté par le Comité Régional Franco-Genevois (CRFG). Celui-ci est coprésidé par le Préfet de la Région Rhône-Alpes et le Conseiller d'Etat genevois en charge des "Affaires extérieures". Il est composé d'un "Bureau", d'un "Comité plénier" et de six "Commissions thématiques" coprésidées par des Conseillers d'Etat genevois et des élus ou préfets français. Une partie des "Thèmes" du PA doit être traitée dans les Commissions ou groupes de travail du CRFG.

Le Comité de pilotage du PA soumet ses propositions à la décision du Bureau du CRFG qui a donc un rôle essentiel dans la conduite du Projet. Le CRFG et le PA ont certainement des modes et des rythmes de fonctionnement différents.

Actuellement, le Conseiller d'Etat genevois en charge du département du territoire (et des affaires extérieures) est à la fois coprésident du CRFG et du PA. Il est une des rares personnes susceptible d'avoir une vue d'ensemble de l'action menée dans les différentes institutions. Cette vision globale mérite d'être socialisée et connue de tous les acteurs de la région et, bien sûr de la population. La CEST a fait des propositions dans ce sens déjà en 2002 à propos du CRFG.

Le rôle des responsables du PA est de veiller à faire progresser les différents dossiers dans tous les thèmes inclus dans le projet pour en assurer la cohérence. Compte tenu de la diversité des thèmes, cette tâche ne sera probablement pas facile à réaliser.

Rappelons enfin, comment l'Accord de Karlsruhe a déjà permis la création de Groupements Locaux de Coopération Transfrontalière (GLCT) qui sont les outils d'exécution de certaines décisions politiques. Leur gouvernance interpelle.

3.2.- Les lieux de concertation et de débats avec la société civile

Pour le PA, le lieu de débat et de concertation prévu devant concrétiser la démarche participative est un "Forum d'agglomération", sorte de Conseil de développement durable composé d'un nombre restreint de représentants de la société civile organisée, assurant une équité de représentation des trois territoires franco – valdo - genevois et des trois piliers du développement durable (économie, environnement et social).

Une structure de concertation et de débat : une "Table ronde" est prévue dans chaque Périmètre d'Aménagement Coordonné d'Agglomération (PACA).

Le troisième lieu de concertation et de débat est le CRFG, ses Commissions et Groupes de travail.

Il n'est pas inutile de rappeler ici la culture politique propre à chacun des territoires qui composent l'agglomération. Cela n'est pas sans influencer, notamment, la relation avec la société civile et sa représentation.

3.3.- Le financement des mesures

La politique d'agglomération voulue par la Confédération consiste surtout en son engagement à participer aux dépenses d'infrastructures de transport. Le partage et l'usage de la manne fédérale devraient être relativement faciles, même s'ils doivent faire l'objet d'arbitrages. Mais les dépenses relatives aux autres thèmes du PA devront trouver un autre financement des collectivités publiques. La volonté politique de conduire l'ensemble des mesures du PA devra se manifester à cette occasion. Il y aura là, pour les décideurs, une sorte de minute de vérité.

3.4.- La décision finale aux élus

Il est utile rappeler que les thèmes de la mobilité et de l'urbanisation vont avoir une incidence sur le Plan directeur cantonal genevois (vaudois). Cela signifie que la Commission d'aménagement, puis le Grand Conseil devront se prononcer. Côté français, ce sont les organes chargés de traiter des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) qui vont devoir se prononcer. Des deux côtés de la frontière, en matière d'aménagement du territoire surtout, le dernier mot appartient aux élus. Généralement, c'est également aux élus qu'il appartient de décider de l'attribution des subventions

4.- Construire la démarche participative

4.1.- Connaître la réalité et en suivre l'évolution

L'observatoire statistique transfrontalier des accords bilatéraux publie une synthèse annuelle et des "fiches" thématiques publiées sur son site Internet. Il serait utile que l'observatoire puisse réaliser un état des lieux couvrant les différentes thématiques du PA. Si des thèmes ne peuvent être étudiés par l'observatoire, le Comité de pilotage du PA ou le CRFG devrait prendre l'initiative de faire procéder à des études par d'autres entités. Cela permettrait d'éclairer les débats, de faciliter la prise de décisions et de connaître l'impact des mesures prises dans le cadre du PA.

4.2.- Pour une meilleure participation

Pour donner une meilleure efficacité à la démarche participative, il est peut-être utile de rappeler quelques mesures utiles. Ainsi, pour les associations, il est utile de recevoir suffisamment tôt les convocations pour les réunions et les documents nécessaires aux débats et à la formulation d'un avis. Les associations ont besoin de temps pour étudier les dossiers, discuter dans leurs instances et décider d'un avis à donner.

La participation prend un peu de temps, elle a aussi un coût, par exemple pour les frais de déplacements et, le cas échéant, pour une compensation des pertes de salaires. L'horaire des réunions est également important; en effet, nombreuses sont les organisations de la société civile qui fonctionnent sur la base du bénévolat, la participation de leurs représentants est facilitée quand les réunions ont lieu en dehors des heures de travail. Le choix des dates de réunions doit tenir compte des dates des vacances. Les lieux des réunions doivent être accessibles par les transports publics.

La société civile organisée doit pouvoir débattre de ses propositions avec les responsables du PA. Par exemple, les propositions formulées dans le "Livre vert" ont été classées par les responsables du projet en trois catégories : celles retenues, celles retenues, mais non traitées pour l'instant et celles qui ont été écartées. Un débat aurait peut-être abouti à un autre compromis, à un autre résultat. Le dialogue est aussi un outil de participation. Le PA a tout à gagner à améliorer ce dialogue. Un apprentissage est à faire.

4.3.- Assumer nos prétentions

Les associations organisées de la société civile qui veulent participer au PA doivent aussi mesurer l'ampleur de la tâche. Il s'agit d'avoir une bonne connaissance des dossiers, de prendre le temps de la concertation, de renforcer leur capacité à formuler des propositions, parfois à accepter le compromis. Selon les thèmes à traiter, il sera certainement nécessaire d'élargir le cercle des acteurs. Les lieux de débats et de prise de décisions étant multiples, l'information et la coordination internes vont certainement nécessiter des ajustements organisationnels. Il serait judicieux de réfléchir aux alliances

nécessaires à l'aboutissement de certains dossiers. Enfin, il appartient aussi à nos associations de rester vigilantes et de rappeler aux responsables du PA les dossiers qui ne seraient pas traités.

4.4.- L'information de la population

Dans notre "Livre vert", nous avons souligné l'importance de *"la mise en place d'une politique de communication afin que les habitants puissent prendre connaissance des enjeux et des mesures envisagées"*. Si les infrastructures de transports sont la face la plus visible du PA et vont le rendre plus concret, d'autres actions, peut-être plus discrètes, notamment celles qui visent à réduire la précarité et l'exclusion seront celles qui lui donneront un supplément d'âme. Peut-être plus que d'autres, ce sont ces mesures qui vont permettre de lutter contre la tentation du repli que l'on observe au sein de la population. Encore faut-il prendre ces mesures avant de pouvoir en faire état.

On l'a vu, seule une minorité de personnes a une vue d'ensemble du travail effectué au sein CRFG, du PA, des PACA, mais aussi des GLCT, c'est regrettable. À intervalles réguliers (au moins tous les deux ans), il serait bon de rendre compte à la population et à l'ensemble des acteurs qui participent aux instances transfrontalières du travail effectué. Un tel rapport devrait être publié avant la probable votation des citoyens helvétiques sur le renouvellement et l'extension des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union Européenne.

CONCLUSION

Un chantier ouvert

La gouvernance participative du PA est un vaste chantier. Elle implique, bien sûr, ses responsables politiques et administratifs, mais aussi nos associations qui se sont déjà engagées pour lui donner un visage plus humain et davantage tourné vers le bien commun.

Il est souhaitable que le PA soit l'occasion de pratiquer une relation différente entre acteurs. C'est aussi une exigence d'une démarche de développement durable et l'exercice de la citoyenneté



FICHE 9: GOUVERNANCE

Constat

Les associations sont consultées

Le groupe de pilotage de l'agglomération franco-valdo-genevoise prend au sérieux la concertation ainsi que la gouvernance du projet. Les associations ont été consultées à plusieurs reprises et ont pu faire connaître leur point de vue, notamment à travers les deux coordinations que sont la CEST et le CLE.

Mais il n'en a pas toujours été ainsi

La CEST et le CLE existaient avant que le projet d'agglomération ne voie le jour. Elles ont donc une certaine expérience dans les questions de gouvernance et de concertation avec les autorités dans la région, notamment dans le cadre du Comité régional franco-genevois (CRFG).

En 2002 déjà, la CEST, le CLE et la CGAS (Communauté genevoise d'action syndicale) avaient formulé des propositions pour remédier au déficit démocratique dans le fonctionnement du CRFG. Aujourd'hui, le CRFG semble être la structure la plus appropriée pour la gouvernance, à condition d'être réformé (voir les points suivants).

Une communication déficiente

Cependant, de nombreux problèmes subsistent au niveau de la représentativité. La plupart des habitants ne connaissent pas le projet d'agglomération, qui concerne pourtant de très près leur cadre de vie ainsi que leur avenir. Il manque une véritable politique de communication, qui doit être mise en place afin que les habitants puissent prendre connaissance des enjeux et des mesures envisagées.

Enjeux

Il n'est pas dans l'intérêt des associations – disposant de moyens limités et comptant fortement sur le bénévolat des membres – qu'il y ait une pléthore d'organes de concertation dans la région.

Il sera difficile de tenir les délais si on consulte toutes les collectivités territoriales à toutes les étapes. Et pourtant, il est essentiel de valider la concertation.

La structure de concertation actuelle fonctionne relativement bien pour l'instant, mais le passage à l'opérationnel sera difficile. L'édifice pourrait s'écrouler dès que l'on parlera de gros sous (fonds d'infrastructure, par exemple) ou d'engagements concrets.

Au vu des objectifs du *Projet de métropolisation* envisagé par la France, il est à prévoir une administration spécifique, qui pourra s'entourer de services administratifs formés au développement durable et s'adjoindre si nécessaire des bureaux d'étude ou confier des

mandats de recherche.

Comment informer la population? Pour l'instant, une véritable stratégie de communication fait défaut.

Propositions du *Livre vert* CLE – CEST

La population doit être non seulement informée régulièrement, mais impliquée dans le processus lui-même. La *démocratie participative* – qui reste à inventer à l'échelle de l'agglomération – devra se situer au coeur du projet d'agglomération.

Nous demandons la création d'une structure de concertation transfrontalière, composée d'organisations de la société civile et du monde économique, qui accompagnera le projet d'agglomération dans son élaboration, sa mise en place et son suivi.

Le comité régional franco-genevois (CRFG) pourrait jouer ce rôle, mais seulement s'il est réformé pour s'ouvrir à la population civile. L'adhésion des associations au projet d'agglomération dépend de la manière dont le projet prend en compte les préoccupations de la population – des deux côtés de la frontière – et sur la conformité du projet vis-à-vis des objectifs du développement durable.

Le CRFG doit être réformé pour devenir une plaque tournante pour les informations concernant le développement du territoire transfrontalier et à condition de s'ouvrir à la société civile. Il est notamment nécessaire d'améliorer: le fonctionnement des groupes de travail et des commissions; la préparation et suivi des dossiers, ainsi que la représentation des associations de la société civile, notamment au sein de la délégation française.

Pour en savoir plus...

Cahier annexe n°2. Organisation et démarche participative du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois:

<http://www.projet-agglo.org/articles-fr/14,31,91-charte-d-engagement.html>

Comité régional franco-genevois (CRFG). Une instance qui réunit le canton de Genève ainsi que les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie:

www.crfginfo.org

Extrait du « Suivi du Livre vert" (juin 2009).

2.- LA GOUVERNANCE ET LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

2.1.- La Gouvernance

En 2002 déjà, la CEST a proposé d'améliorer le fonctionnement du CRFG dans le domaine de la représentativité et du fonctionnement du CRFG. Nous avons repris cette question dans notre "Livre vert". Nous reprenons le sujet dans le présent document en tenant compte de changements intervenus depuis juin 2007.

2.2.- La démarche participative

- Cette proposition a été classée comme "**Proposition intégrée**".
 - *Mise en place d'une gouvernance participative associant élus et société civile.*

Nous avons bien noté la manière dont le PA suit une démarche participative pour associer les organisations de la société civile et, par-là, la population au projet. La loi genevoise sur l'aménagement du territoire (LaLAT) a été modifiée en février 2009 : La Commission pour l'aménagement du territoire (CAT) doit prendre en compte le PA et le nombre de ses membres a été augmenté pour une meilleure représentation de la société civile. Côté français, les Conseils Locaux de Développement (CLD) se sont saisis du PA.

Le Forum d'agglomération

La CEST et le CLE demandent que le Forum d'agglomération prévu dans le cahier annexe No 2 « Organisation et démarche participative » soit mis en place

La situation est moins satisfaisante au sein du CRFG où doivent être abordées les autres thématiques que l'urbanisation et la mobilité.

2.3.- La réforme du CRFG

- Cette proposition a été classée comme "**Proposition non traitée pour l'instant**".
 - *Réformer le CRFG*

Comme cela a été mentionné dans le "Livre vert", en mai 2002, la CEST, le CLE et la CGAS (Communauté Genevoise d'Action Syndicale) avaient déjà formulé des propositions de réforme du CRFG qui portaient sur sa représentativité, son fonctionnement et sur les thèmes à prendre en charge. Depuis cette date, des progrès notoires ont été apportés à sa représentativité, notamment par l'intégration des collectivités publiques que sont la Région Rhône-Alpes, le Canton de Vaud, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de la couronne frontalière française, regroupées dans l'Association Régionale de Coopération (ARC). Cependant il est évident que la participation de représentants d'organisations de la société civile dans les Commissions et Groupes de travail du CRFG laisse encore à désirer. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la délégation française. Par exemple, notre demande d'inclure un représentant "français" dans le Groupe de travail "Logement" du CRFG est restée sans réponse. En ce qui concerne les associations de la société civile (le monde associatif), outre la CEST et le CLE, il reste utile d'associer aux travaux du CRFG les "faïtières" d'associations comme le "Rassemblement pour une politique sociale du logement" (Genève), la "Communauté Genevoise d'Action Syndicale", les Chambres genevoise et régionale Rhône-Alpes de l'économie sociale et solidaire et les organisations représentées au sein du Conseil Economique et Social Régional de Rhône-Alpes. **Le règlement intérieur du CRFG, adopté par le Bureau du Comité plénier le 24 avril 2008, prévoit la participation de représentants des milieux socio-économiques et du monde associatif dans ses articles 2 et 4.** Ces dispositions doivent maintenant être appliquées, elles contribueront à l'amélioration sensible de la démarche participative très utile pour la construction de la région franco-valdo-genevoise.

En matière de fonctionnement, nous avons souligné l'importance d'améliorer le travail des Commissions et Groupes de travail du CRFG dans le rythme des réunions, la préparation et le suivi des dossiers. En 2002, nous avons demandé qu'une réunion annuelle, rassemble l'ensemble des

personnes qui participent aux diverses instances du CRFG, Comité Plénier, Commissions thématiques et Groupes de travail pour dresser le bilan de l'année écoulée et arrêter les axes de travail pour l'exercice à venir. Si le rythme annuel s'avère trop court, il est possible de réaliser une telle rencontre tous les deux ans.

La CEST et le CLE renouvellent et précisent leur demande par les trois propositions suivantes

- *Le CRFG doit améliorer sa **représentativité** par la présence de représentants des milieux socio-économiques et du monde associatif dans les deux délégations, suisse et française, comme cela est maintenant prévu par son nouveau "Règlement intérieur".*
- *Améliorer le **fonctionnement** du CRFG, de ses Commissions et Groupes de travail (fourniture préalable des documents de travail, par exemple)*
- ***Réunir** à intervalles réguliers (au moins tous les deux ans), tous les participants aux Commissions thématiques et Groupes de travail.*

2.4.- Améliorer la communication du CRFG

Le CRFG est l'organe faîtière de la région transfrontalière. Compte tenu de l'importance de l'évolution de l'action régionale, il se doit de mieux informer la population. Le site du CRFG (<http://www.crfginfo.org/>) publie déjà le calendrier des réunions de ses différents organes. La CEST propose d'étoffer cette information en donnant l'ordre du jour des séances et, après les réunions, en publier un bref compte-rendu. Le même type de renseignements pourrait être réalisé que pour le PA et le Plan Directeur de l'Habitat Transfrontalier (PDHT). Le cas échéant, ces informations devraient être en lien avec les différentes fiches actions du PA, ce qui serait une manière d'en suivre l'état d'avancement et, éventuellement d'en suivre les modifications. Cela pourrait se faire par un bulletin de "brèves" publié sur le site du CRFG à un rythme (bimestriel ou trimestriel) à déterminer. Ce serait un instrument d'information, non seulement de tous ceux qui participent de près ou de loin au CRFG et au PA, mais également de la population encore trop laissée ignorante des enjeux de la région. Le site du PA est bien fourni en information. Une synergie devrait être développée entre ces deux médias.

Nouvelle proposition : La CEST et le CLE demandent d'améliorer la communication du CRFG

Conclusion

Avec leurs qualités et leurs faiblesses, les représentants des partenaires sociaux et du monde associatif transfrontalier constituent l'une des composantes de la démocratie. Leurs propositions, concernant des améliorations à apporter aux institutions transfrontalières, depuis 1993 jusqu'à la publication, en juin 2009, du suivi du Livre vert de la CEST et du CLE sur le projet d'agglomération, démontrent la continuité de leur engagement.

Leur donner une place au sein du Comité Régional Franco-Genevois, du Conseil du Léman et du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois, est la reconnaissance de cette dimension de la démocratie et d'une prise en compte d'une gouvernance participative.

La pratique a montré l'intérêt de cette présence.